



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 22 juillet 2024

N° 92 / H030

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION TERRITOIRES

- 6 juin 2024 -

Président : Jean-Marc OFFNER, Président de l'École urbaine de Sciences Po

Rapporteurs : Xavier BONNET, Chef du département de l'action régionale (DAR), Insee

Luc BRIÈRE, Chef du département des études et des statistiques locales (DESL)
Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Magali de RAPHÉLIS (01 87 69 57 17)

SOMMAIRE

Liste des participants.....	3
SUIVI D'AVIS DE MOYEN TERME.....	6
INTRODUCTION.....	8
I. SUJET PRINCIPAL : ESTIMER LA POPULATION PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE (1 ^{re} partie)	8
1. Les données téléphoniques, un outil pour comprendre les géographies et les modes de vie des Français – par Jacques Lévy et Jean Coldéfy.....	8
II. POINTS D'INFORMATION.....	12
1. Programme de travail de la statistique publique 2024 pour les sujets territoriaux – par Xavier Bonnet et Luc Brière.....	12
2. Le Conseil national de l'information géolocalisée – par Bertrand Monthubert.....	14
III. DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	18
Enquête sur l'Action sociale des collectivités locales 2025 (ASCO) – par Clotilde Sarron et Shérine Hadj.....	18
IV. SUJET PRINCIPAL : ESTIMER LA POPULATION PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE (2 ^e partie).....	20
1. Les statistiques du tourisme : quelle contribution à l'estimation de la population présente ? – par David Lévy.....	20
2. Combiner données mobiles et autres sources pour étudier la population présente : les travaux de l'Insee et leur insertion dans les projets européens.....	21
3. Le Mobiliscope, un outil libre pour quantifier et qualifier la population présente dans les territoires au cours des 24 heures de la journée – par Julie Vallée.....	24
4. Échanges.....	27
5. Suivi de l'avis de la commission.....	30
CONCLUSION.....	32
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	33
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	34

Liste des participants

ALIBERT	Stéphanie	Toulouse métropole
ANDUZE RIVERO	Victor	Université de Lyon
ARION	Guillaume	Insee Auvergne-Rhône-Alpes
BECK	Simon	Insee Provence-Alpes-Côte d'azur
BEN RAIES	Jebraïel	Santé Publique France
BOIREAU	Sébastien	Agence d'urbanisme de la région angevine
BONNET	Xavier	Insee – Département de l'action régionale
BOULIDARD	Marie-Hélène	MHB consultante
BOUTANTIN	Gratienne	Epures, agence d'urbanisme de la région stéphanoise
BRIERE	Luc	Ministère de l'Intérieur – DGCL
BRUN	Patrick	Agence d'urbanisme agglomération de Lyon
CARNIEL FABRE	Mireille	Observatoire du tourisme de l'Hérault
CASTELLAN	Michel	Observatoire de la précarité et du mal-logement des Hauts-de-seine
CÉSARI	Vartouhie	Particulier
CHAUVIN	Adrienne	Union sociale pour l'habitat
CHRISTIAN	Barbara	Cerema
COLDEFY	Jean	Transdev
CRAVATTE	Celine	SG Cnis
CRENNER	Emmanuelle	Insee
CRESPIN	Aurélien	Agence d'urbanisme de Bordeaux
DE CROUY-CHANEL	Perrine	Santé Publique France
DE JAEGERE	Simon	Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise
DE RAPHÉLIS	Magali	SG Cnis
DELAUNAY	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse
DELHOMME	Isabelle	Insee Pays de Loire
DELVAINQUIERE	Jean-Cédric	Ministère de la Culture – DEPS-Doc
DURIER	Sébastien	Insee – DDAR
GARCIN	Louissette	Ademe
GEORGES	Pierre-Marie	Association des maires ruraux de France (AMRF)
GIRAULT	Baptiste	Inrae
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	SG Cnis
HADJ	Sherine	Ministère de la Santé et de la prévention – Drees
HAMMOUDI	Tewfik	Laboratoire Evcau
HERNANDEZ	Patrick	Insee
HIERSO	Ghislaine	Les Petits Débrouillards
HILAL	Mohamed	Inrae – CESAER
HUBERT	Jean-paul	Université Gustave Eiffel
HUE	Eglantine	Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
JOUBERT	Marie-pierre	Insee
LAGARENNE	Christine	SG Cnis

LASSAUZAY	Didier	Confédération générale du travail (CGT)
LATOURNERIE	Frédérique	Atelier parisien d'urbanisme
LAULIER	Pierre	Conseil national de l'information géolocalisée (Cnig)
LAURENGE	François-xavier	Conseil départemental de l'Essonne
LE GENTIL	Eric	IFREMER
LE GUYADER	Sylviane	ANCT
LEGAIT	Sylvia	DREAL
LEGENDRE	Blandine	Insee
LÉGER	Florence	Insee Auvergne-Rhône-Alpes
LEGRAND	Clémence	Observatoire des finances et de la gestion publique locales
LEGRIS	Edouard	Fédération française du bâtiment
LEVY	David	Insee
LEVY	Jacques	Chôros et UPHF
LHERMITTE	Stéphane	Insee Provence-Alpes-Côte d'azur
LOURY	Pascaline	Santé Publique France
MALET	Jean-Michel	Insee Occitanie
MANDEREAU-BRUNO	Laurence	Santé Publique France
MANNING	Stella	Agence d'urbanisme de Bordeaux
MARROUTEIX	Olivier	Conseil départemental de l'Essonne
MARQUIER	Rémy	Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD)
MARTIN	Céline	Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)
MILIN	Kevin	Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer – SSMSI
MONSO	Olivier	Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse – Depp
MONTHUBERT	Bertrand	Conseil national de l'information géolocalisée (Cnig)
NASSUR	Ali Mohamed	Santé Publique France
NOEL	Laurence	Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne
OFFNER	Jean-Marc	Sciences Po
PARTOUCHE	Denise	Fédération française du bâtiment
PETIT	Caroline	Inrae
PIERRE	Adèle	Bruss'help
POISSONNIER	Aurélien	Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer – SSMSI
POQUET	Johan	Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise
PREVOT	Pascal	DREAL Nouvelle-Aquitaine
PUMAIN	Denise	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
QUESSEVEUR	Erwan	Université Rennes 2
REDLINGSHÖFER	Barbara	Inrae
ROBIN	Jean-Pierre	Le Figaro
ROUGIER	Thomas	Observatoire des finances et de la gestion publique locales
SARRON	Clotilde	Ministère de la Santé et de la prévention – Drees
SELZ	Marion	Société française de statistique (SFdS)
SIMONNET	Florian	ANCT
SUQUET	Stéphanie	Agence d'urbanisme de l'agglomération de Marseille
TARANTOLA	Arnaud	Santé Publique France

TAULELLE	François	Université de Toulouse
TEBAR	Maria	Cerema
THOMAS-MOREL	Charlotte	Agence d'urbanisme de la région nantaise
VALLÉE	Julie	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
VIALARD	Jacques	Particulier
VILLACAMPA	Laurène	Insee Occitanie
ZERMATI	Yoann	Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)

SUIVI D'AVIS DE MOYEN TERME

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis de moyen terme étudié lors de cette séance :

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique et l'attractivité d'un territoire, la fréquentation de ses équipements et l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que l'ensemble des données publiques et privées soient mobilisées pour mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission Territoires a pris connaissance des travaux pionniers réalisés pour estimer la population présente sur les territoires. Ces travaux ont mis en évidence les multiples enseignements et utilités de ces estimations, pour l'aménagement des territoires et le calibrage des équipements et services, mais aussi la délimitation des zonages d'études, l'étude de la ségrégation socio-spatiale et de la mixité sociale, l'évaluation de l'attractivité des territoires, l'étude des rythmes territoriaux, etc.

Des limites persistent toutefois car les estimations faites à partir de données massives (notamment de téléphonie mobile) permettent d'observer les variations quantitatives de populations sans les caractériser finement. Celles réalisées à partir de données d'enquête (Mobilité, Tourisme, etc.) sont à l'inverse riches d'informations concernant le profil des personnes présentes et leurs motifs de présence, mais elles ne permettent pas d'observer les variations hebdomadaires ou mensuelles et certaines ne couvrent que les espaces urbains.

La commission encourage ainsi la statistique publique à poursuivre les travaux permettant d'estimer la fréquentation du territoire en collaboration (avec les opérateurs, la recherche, les acteurs publics) afin d'enrichir et améliorer la qualité de l'information disponible. Les deux types de sources de données – données massives et données d'enquête – étant complémentaires,

- elle recommande de maintenir et développer autant que possible les enquêtes de Mobilité (taille des échantillons, couverture géographique, fréquence) selon une méthodologie commune ;
- elle encourage la diffusion en open-source de l'ensemble des traitements statistiques effectués sur les données utilisées pour estimer la population présente.

La commission suivra les travaux menés au niveau européen (élaboration de méthodologies et outils communs) ainsi que la mise en œuvre du règlement européen 223 qui vise notamment à faciliter l'accès aux données privées pour la statistique publique.

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Jean-Marc OFFNER.

INTRODUCTION

Jean-Marc OFFNER

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être présents dans la salle ou à distance. Nous accueillons aujourd'hui Christine Lagarenne et Xavier Bonnet au sein de notre commission.

Christine LAGARENNE, Cnis

Bonjour, je succède à Françoise Maurel en tant que secrétaire générale du Cnis. Je suis ravie de rejoindre cette commission.

Xavier BONNET, Insee

Je succède à Michel Duée à la tête du département de l'action régionale, à l'Insee. J'ai effectué mon parcours au sein de l'Insee, Bercy et du ministère de la Transition écologique. Je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui.

Jean-Marc OFFNER

Nous allons procéder à un petit changement à la suite d'un quiproquo sur les horaires. Jean Coldéfy et Jacques Levy vont nous présenter leurs travaux, mais ils ne pourront pas participer à la discussion générale autour des quatre présentations liées à l'estimation de la population présente sur le territoire.

I. SUJET PRINCIPAL : ESTIMER LA POPULATION PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE (1^{re} partie)

Jean-Marc OFFNER

Dans le monde de la recherche et de l'opérationnel sur les questions d'aménagement et de politiques locales, ce sujet nous semble tout à fait stratégique. Beaucoup d'idées, de propositions, de projets se forment dans nos esprits sur les résidents, dont nous connaissons les chiffres. Or en fait, sous l'effet notamment de la métropolisation, les territoires sont en mouvement. De nombreux phénomènes échappent à des politiques publiques locales qui pensent que tout se passe avec les personnes qui résident sur leur territoire intra-muros. Ce sujet est important pour orienter les politiques publiques de façon plus pertinente par rapport au fonctionnement des territoires et à leurs usagers.

1. Les données téléphoniques, un outil pour comprendre les géographies et les modes de vie des Français – par Jacques Lévy et Jean Coldéfy

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

Jean COLDEFY, TRANSDEV

Ce projet a été initié avec Jacques Lévy et Transdev. Je suivais les données numériques depuis très longtemps dans le secteur des mobilités. Lorsque je suis arrivé à la métropole de Lyon, en 2010, et que j'ai

regardé les données disponibles, j'ai été effaré de voir la façon dont nous engageons des budgets aussi importants avec une connaissance aussi faible de la demande. Au-delà des données statistiques et d'enquêtes, j'ai cherché à obtenir avec les données numériques des compléments permettant de combler les vides. Dans les enquêtes ménages déplacements (EMD, désormais renommées EMC²), les matrices origine-destination sont constituées de beaucoup de trous et très peu de pleins, et les échelles sont souvent supra-communales.

Nous avons utilisé les données massives des réseaux mobiles, *via* le produit Flux Vision d'Orange. Les personnes qui travaillent sur la mobilité utilisent toujours les données origine-destination. Or une origine et une destination pour Orange correspondent à une personne qui ne bouge pas pendant une heure à l'origine et qui ne bouge plus pendant une heure à la destination, ce qui nous fait rater un grand nombre de personnes. En outre, les échelles géographiques sont très larges. Ce dispositif n'est donc pas très satisfaisant.

Nous avons donc choisi d'utiliser la présence pour distinguer les résidents (qui logent sur un territoire) des habitants (qui passent du temps sur ce territoire). Nous avons pris le nombre de personnes présentes sur les 50 000 zones IRIS à 30 minutes ou à l'heure, que nous avons croisé avec les zones de nuitée la veille ou les 14 jours précédents, ce qui permet de distinguer les personnes en déplacement, ainsi qu'avec les départements et les nationalités. Nous avons ainsi reconstitué un « habitant année », c'est-à-dire un équivalent temps plein de présence par zone IRIS, que nous avons comparé avec la population résidente mesurée par l'Insee, afin de calculer un indice d'attractivité. Les zones qui comptent plus d'habitants que de résidents attirent plus de monde en temps passé. Les zones qui comptent plus de résidents que d'habitants sont notamment caricaturées par les cités dortoirs qui se vident pendant la journée et se remplissent le soir. Nous avons analysé cette attractivité à l'échelle des 50 000 zones IRIS françaises.

Nous avons publié un seul article pour l'instant, mais une série d'articles est à venir. Nous avons notamment analysé la différence de population présente avant et après le Covid, et les flux au sein des aires d'attraction des villes (AVV) et entre ces zones. Je rappelle que plus de 80 % des kilomètres parcourus en voiture sont le fait de trajet de plus de 10 kilomètres. Les micro-déplacements à l'intérieur des villes ne sont pas vraiment un sujet aujourd'hui, notamment en termes de décarbonation. Nous aimerions arriver à adapter les périmètres des aires urbaines tels qu'ils ont été définis. Nous voyons qu'aujourd'hui nous sommes proches de 1 avec l'indice d'attractivité. Les résultats inférieurs ou supérieurs à 1 résultent généralement de problèmes de périmètre ou de phénomènes d'imports-exports avec d'autres aires d'attraction des villes qu'il faut prendre en compte.

Sur la carte des habitants année, les zones blanches sont beaucoup plus marquées que sur la carte de densité établie par l'Insee (slide 3). Les Pyrénées et les Alpes sont également beaucoup plus foncées, montrant une plus forte occupation des lieux. Nous observons des différences d'équivalent temps plein très marquées. À Paris, nous passons ainsi de 2,2 de résidents à 3,6 millions d'habitants. Pour Bordeaux et Toulouse, nous relevons 60 000 équivalents temps plein de plus que le nombre de résidents. À Lyon, ce volume supplémentaire est de 30 000 équivalents temps plein. Ces variations significatives sont liées non seulement au travail, mais aussi aux aménités urbaines et au tourisme. Le cartogramme, sur lequel la surface est proportionnelle au nombre d'habitants (slide 4), fait clairement apparaître le poids majeur des grandes villes, en particulier Paris et l'Île-de-France. La fameuse « diagonale du vide » n'est pas une diagonale, elle est plutôt diffuse un peu partout en France.

L'indice d'attractivité (slide 5) rapporte le nombre d'habitants en équivalent temps plein à l'année sur le nombre de résidents. Les grandes villes affichent des indices d'attractivité très élevés. Nous observons néanmoins des situations extrêmement diverses et contrastées ailleurs, avec des villes dites « anneau » où les centres-villes sont peu attractifs et où le périurbain est plus renforcé et plus attractif, comme Mulhouse, Roanne, Grenoble ou Annecy. Par ces cartogrammes, nous décrivons des phénomènes, mais nous ne les expliquons pas forcément. Nous avons donc besoin de croiser ces données avec d'autres pour trouver des corrélations et confirmer nos intuitions.

Nous recensons 5 millions d'habitants année étrangers, soit deux fois plus que les résidents étrangers, avec un poids très important à Paris, mais aussi sur la Côte d'Azur. Une analyse par nationalité montre que les comportements sont très différents selon les nationalités. Les Allemands sont de plus en plus nombreux en Bretagne, alors que les Néerlandais plébiscitent toujours la Dordogne.

Nous avons aussi travaillé sur les rythmes en examinant les écarts entre les mois de novembre et les mois d'août en équivalent temps plein, en regardant les maxima atteints pour chaque zone IRIS sur trois plages horaires (slide 7). Cette analyse fait ressortir une France du temps libre et une France du travail, avec des

nuances importantes. C'est dans les grandes villes que la diversité est la plus grande. À Paris par exemple, la présence est permanente sur les bords de Seine tout comme autour des aéroports ou Eurodisney.

Toujours sur les rythmes, nous avons utilisé un outil de clustering pour examiner la présence sur les jours ouvrés, les samedi-dimanche en août et en novembre, et ce, toutes les heures. Il en ressort 12 profils différents (slide 8), allant de la France du travail où la présence est maximale durant la journée les jours ouvrés et très faible le soir et les week-ends, jusqu'à la France des franges, où la présence est totalement inversée (cités dortoirs). Nous voyons bien apparaître les périodes de migration le vendredi et samedi le long des axes de transport. Un travail d'analyse est en cours et devrait donner lieu à publication.

Le rapport entre le nombre d'habitants pré-Covid et post-covid (slide 10) montre que dans presque toutes les aires urbaines, le périurbain a gagné entre 5 et 10 % de présence, quand les villes centres ont perdu entre 5 et 10 %. Sur les banlieues, la situation est beaucoup plus diversifiée. Nous avons analysé la présence entre jours ouvrés, samedi et dimanche, prenant l'hypothèse d'une influence du télétravail qui concerne désormais 20 % de la population contre 3 % en 2019. Or, nous ne constatons pas une grande différence selon les jours, comme si le télétravail avait « contaminé » le samedi et le dimanche. Il faudra sans doute approfondir cette analyse en croisant des données pour confirmer cette intuition. Ce phénomène est tout de même massif et général.

Un travail sur les flux est en cours sur la métropole de Bordeaux (slide 11), comparant les flux domicile-travail recueillis par l'Insee avec les données de nuitée et les durées de présence. Nous observons une différence en nombre et sur le plan géographique. Nous avons réalisé un premier croisement sur les 53 plus grandes aires urbaines, regardant les flux depuis le périurbain vers les pôles urbains et les comparant au nombre de places disponibles dans les TER. Les rapports varient de 2 à 10, avec des situations très contrastées selon les agglomérations.

Jacques LEVY, Chôros et chaire d'intelligence spatiale UPHF

Notre présence parmi vous est très importante. Nous souhaitons depuis longtemps connaître la réalité des populations présentes et nous avons été ravis de pouvoir mettre en œuvre ces recherches. Nous voulons aussi contribuer modestement à ce que les données téléphoniques deviennent des données d'intérêt public. Nous entretenons des rapports très fructueux avec l'Insee qui travaille beaucoup sur le sujet. Nous nous situons aussi dans une démarche collective, avec l'idée d'une meilleure connaissance contemporaine de l'habiter. Je pense que le sujet peut avancer rapidement grâce à vous.

Jean COLDEFY

À ce projet participe aussi la Direction générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM). J'ai beaucoup travaillé sur la directive européenne de mise à disposition des données de mobilité et sur la loi d'orientation des mobilités (LOM), avec ses articles 25 et 28 relatifs à la mise à disposition rapide d'un certain nombre de données d'opérateurs publics et privés. Il s'agit de faire en sorte que ces données d'intérêt public puissent être disponibles sous la forme d'indicateurs à standardiser pour tous les opérateurs, ce qui nous évitera des discussions infinies sur les redressements globaux et territoriaux.

Jean-Marc OFFNER

Nous aurons d'autres occasions d'en parler. J'insiste beaucoup sur la force des représentations, des chiffres et des visions. Chacun sait que ces travaux existent, mais ils n'entrent pas dans les routines de travail. J'avais été époustoufflé par une interview de la maire de Paris voilà quelques années qui expliquait que la ville était sale parce que les services de nettoyage sont dimensionnés au nombre de résidents. Or, Paris ne se résume pas à ses résidents. De nombreuses règles reposent sur ce nombre. Les « habitants passants » sont invisibilisés alors qu'ils sont bien présents.

Jacques LEVY

Hier, j'étais à la Direction des espaces verts et de l'environnement de la mairie de Paris. Nous n'avions pas travaillé pour eux *a priori*. Eux savaient comment utiliser nos données, car ils voudraient connaître le

nombre de personnes présentes dans leurs jardins. Même si l'IRIS n'est pas parfait, il existe une bonne correspondance entre l'iris et les plus grands parcs et jardins. Nous pourrions donc leur donner cette information. Quand les premiers satellites non militaires ont été lancés, nous nous interrogeons sur leur utilité. Aujourd'hui, nous ne pourrions plus nous en passer. Je pense que le même phénomène va se produire avec ces données. Elles sont tellement évidentes que tout le monde trouvera des usages, y compris totalement inattendus.

Julie VALLÉE, CNRS

Comptez-vous mettre en libre accès les codes d'analyse qui vous ont permis de retraiter les données Flux Vision ?

Jacques LEVY

Nous mettons nos travaux à disposition. En revanche, Orange refuse que nous diffusions les données brutes.

Julie VALLÉE

Il s'agit de pouvoir refaire nous-mêmes les analyses sans repartir de zéro si nous achetons aussi les données Flux Vision. Vous indiquez qu'une démarche collective vous anime. Je pense qu'il serait donc intéressant de mettre vos codes en open source.

Jacques LEVY

C'est une très bonne question. Nous avons passé beaucoup de temps à ranger les données au départ. Orange n'avait pas l'habitude de traiter avec des interlocuteurs de notre nature. L'opérateur fournissait plutôt des résultats clés en main pour des projets d'implantation. Nous avons voulu valider les données et les rendre opérationnelles pour nos calculs. Nous avons mené au tout début cette démarche d'accumulation primitive qui nous a pris du temps et qui nous permet aujourd'hui d'aller très vite dans le traitement. Il serait effectivement un peu logique de la partager. Une difficulté vient quand même du fait que Transdev a investi dans ces données et n'a pas forcément envie de les livrer à ses concurrents.

Julie VALLÉE

Je ne parle pas des données mais juste des codes.

Jacques LEVY

Nous pouvons aussi imaginer de les vendre. Vous avez raison qu'il s'agit là d'un petit capital, qu'il serait logique de partager.

Julie VALLÉE

Par ailleurs, je précise que les données Orange sont des données à l'antenne. Les données à l'IRIS qui vous sont livrées constituent donc des interpolations.

Jean COLDEFY

Effectivement, mais ce sont des données frustes que nous pouvons contrôler.

II. POINTS D'INFORMATION

1. Programme de travail de la statistique publique 2024 pour les sujets territoriaux – par Xavier Bonnet et Luc Brière

Xavier BONNET

À l'Insee, l'activité concernant les territoires est largement concentrée dans le département de l'action régionale que je pilote et dans les services d'études et de diffusion des directions régionales. Néanmoins, d'autres services de l'Insee travaillent notamment sur la méthodologie.

De manière opérationnelle, le département anime les études, mais aussi toutes les phases amont qui permettent de géolocaliser certaines données. Comme chaque année, le programme de travail prévoit des refontes importantes, en particulier sur la base permanente des équipements (BPE), afin d'améliorer encore la géolocalisation. Avec la disparition de la taxe d'habitation, l'Insee doit également garantir la bonne localisation des résidents pour former les ménages statistiques qui servent notamment à suivre toutes les dimensions revenus dans le dispositif du fichier localisé social et fiscal (Filosofi). Ces chantiers très importants sont en cours et se poursuivront dans les prochaines années.

En 2023, nous avons beaucoup parlé des dimensions environnementales. Au sortir de la période Covid, de nombreux axes de travail étaient liés à ce sujet, notamment les déplacements domicile-travail et les émissions de gaz à effet de serre, le Covid ayant modifié certaines habitudes de travail avec l'avènement du télétravail. Ces sujets ont été très prégnants l'an dernier et le resteront dans les années à venir. Cette année, nous travaillons à la refonte des zonages des quartiers prioritaires avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Les nouveaux contours de ces quartiers prioritaires ont été définis. Nous diffuserons prochainement des comptages de population et des statistiques sociales afférentes. Sur le plan méthodologique, nous allons essayer d'éviter les cases blanches dans toutes nos diffusions. Nous devons respecter un certain nombre de seuils qui nous empêchent de communiquer toutes les données que nous manipulons afin de préserver les données personnelles. Néanmoins, nous allons expérimenter une forme de diffusion nouvelle. Au lieu d'arrondir systématiquement, nous allons « bruiteur », comme le préconise Eurostat. Nous lancerons une expérimentation de bruitage des données dans un petit domaine, notamment sur les quartiers prioritaires, seulement pour certaines données. Les données du recensement et de Filosofi en seront exclues. Nous dresserons un bilan de l'expérience utilisateur l'année prochaine.

Luc BRIÈRE, DGCL

Dans leur grande majorité, les services statistiques ministériels ont indiqué dans leur programme de travail leur intention de conduire des travaux visant à intégrer la dimension territoriale en 2024. Un bilan exhaustif étant impossible, je citerai quelques exemples.

Dans le domaine de la transition écologique, le Sdes a noué un certain nombre de collaborations avec l'Insee et les pôles de services de l'action régionale, notamment sur les liens entre étalement urbain, niveau de vie des ménages et émissions de CO₂, mais aussi l'accessibilité aux espaces verts et de loisirs au sein des villes. Le Sdes va également mettre à disposition à travers l'outil de diffusion de données DIDO des données sur les immatriculations à la commune, après avoir mis à disposition les données de parc en 2023.

Dans le domaine de l'éducation, la Depp va poursuivre les travaux qu'elle mène depuis un certain temps déjà dans le domaine de l'investissement pour l'analyse territoriale de façon à répondre à la forte demande qui lui est adressée sur ces sujets. Elle va notamment valoriser les zonages en aire d'éducation à travers des études qui déclineront des indicateurs de ségrégation sociale entre les collèges à une maille infra-départementale, ainsi que des écarts de niveaux de ségrégation entre collèges qui seront analysés au regard des caractéristiques des aires d'éducation en matière de ségrégation résidentielle et des caractéristiques de l'offre socioéconomique et de l'offre scolaire. La Depp entend par ailleurs travailler à la nouvelle version de sa publication phare dans le domaine territorial, *Géographie de l'école*, qui devrait sortir en 2025.

Dans le domaine de la jeunesse et des sports, l'Injep a lancé en 2024, avec la Direction des Sports, un portail de dépôt et de diffusion des données publiques dans le domaine du sport, avec des datavisualisations autour de portraits de territoires, de fédérations ou de l'emploi sportif. Une attention particulière est portée à l'adéquation de cet outil aux besoins des utilisateurs et aux nécessités de maintenance. Ce portail s'appuie sur une solution proposée par Opendatasoft.

Dans le domaine de la sécurité intérieure, le SSMSI devrait pouvoir produire en 2024 les premières données territorialisées à partir de l'enquête de victimation VRS (« Vécu et ressenti en matière de sécurité »). Il reste une petite incertitude sur le calendrier. Ce projet implique de nombreux investissements méthodologiques, puisqu'il s'agit d'une enquête multimode. Le SSMSI poursuit également son objectif de mise à disposition de données finement localisées auprès du grand public, avec notamment un atlas qui vise à faciliter l'accès au grand public des données départementales.

Dans le domaine de la culture, les travaux du Deps adoptent un axe territorial important. Plusieurs de ces travaux visent à appréhender à différentes échelles territoriales la diversité des activités culturelles, à la fois en termes d'offre et de fréquentation, d'entreprises et d'associations, mais aussi d'emploi, en mobilisant les zonages d'études que produisent l'Insee et l'ANCT.

Le service statistique des collectivités locales (DESL) mène des travaux importants en lien avec l'Insee pour valider la base SIASP sur la fonction publique territoriale qui sert à produire un certain nombre d'études. Nous avons notamment l'intention de réaliser des travaux d'étude pour voir en quoi les contractuels de la fonction publique territoriale peuvent obtenir ensuite des emplois de titulaires. Le système de production de la base SIASP a été revu par l'Insee avec l'arrivée de la DSN. La base de production Aspic-banatic (DGCL) est également en cours de refonte. Ces travaux devraient atterrir en septembre. Cette base permet de mettre à disposition des informations sur les intercommunalités (composition communale, compétences). Nous avons notamment revu la nomenclature des compétences des intercommunalités.

Enfin, la Drees mène différents travaux sur l'accessibilité potentielle localisée aux établissements d'accueil et souhaite conduire une enquête sur l'action sociale des communes et intercommunalités qui vous sera présentée tout à l'heure pour une demande d'avis d'opportunité.

Isabelle DELAUNAY, Conseil départemental du Vaucluse

Vous avez parlé de données infra-départementales accessibles au grand public. Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur ces données ?

Xavier BONNET

D'une manière générale, vous avez accès à un grand nombre de données jusqu'au niveau de la commune sur le site internet <https://statistiques-locales.insee.fr/>.

Isabelle DELAUNAY

Nous suivons les travaux de longue date. Avez-vous prévu des travaux nouveaux ou des exploitations complémentaires ?

Luc BRIÈRE

La question est vaste. Tous les SSM ont une offre de données localisées. Sur la sécurité intérieure, j'ai évoqué les statistiques de délinquance communale. Dans le domaine de la jeunesse et des sports, des données seront également diffusées à ce niveau départemental. Sur les collectivités locales, nous diffusons des agrégats financiers à une échelle infra-départementale, au niveau de la commune ou de l'EPCI. Je vous invite à reprendre contact avec moi si vous avez besoin d'informations particulières.

Jean-Marc OFFNER

De nombreuses enquêtes d'accessibilité sont menées. Souvent, de façon assez étonnante, le sujet est examiné sur le périmètre communal sans prise en considération des zones au-delà de la commune. À Bordeaux, les chiffres étaient très mauvais. Or il s'agit d'une toute petite ville centre avec d'immenses parcs tout autour.

Xavier BONNET

Nous mènerons justement cette année une étude avec le Sdes pour étudier la population autour de ces parcs naturels, l'accessibilité, etc. Sans être une enquête, cette étude devrait fournir des résultats intéressants pour la suite.

Jean-Marc OFFNER

Qu'en est-il des quartiers sensibles ? Là encore, nous regardons l'évolution des statistiques de chômage, de formation sur les résidents à un moment donné, tout en sachant qu'il existe des trajectoires résidentielles. Il serait important de déterminer si nous avons affaire à des quartiers « nasses » où les gens restent ou à des quartiers « sas » où les gens passent. Les statistiques que vous allez produire permettront-elles de répondre à cette question ?

Xavier BONNET

L'ANCT a déjà produit beaucoup sur le sujet. Nous avons publié le 22 mai une [étude sur les migrations résidentielles sur dix ans](#) en exploitant l'échantillon démographique permanent. Nous suivons différentes trajectoires. Il apparaît que la moitié de la population reste dans les quartiers prioritaires et que l'autre moitié entre, sort ou transite. Nous veillons effectivement à ne pas suivre que les stocks, mais à bien regarder aussi les flux.

Sylviane LE GUYADER, ANCT

Dans le cadre de leur programme de travail, l'ANCT et l'Observatoire national de la politique de la ville investiront sur ce chantier. Il est bien inscrit dans le programme de travail de l'ONPV de regarder ces flux pour déterminer où vont les populations, en relation avec l'ANRU dans le cadre des opérations de rénovation. À l'occasion de la nouvelle géographie prioritaire, nous regarderons les quartiers qui sont sortis de la politique de la ville, ceux qui y sont maintenus, ceux qui y entrent. Nous travaillons actuellement sur l'outre-mer. Nous voudrions également travailler avec les bailleurs sociaux. Nous pensons en effet qu'il existe de nombreuses données qui ne sont pas suffisamment exploitées aujourd'hui. Selon les régions, les mouvements de population affichent des ordres de grandeur extrêmement différents. Nous voulons donc montrer les disparités entre territoires et le positionnement d'un quartier dans son agglomération en général.

2. Le Conseil national de l'information géolocalisée – par Bertrand Monthubert

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

Bertrand MONTHUBERT, CNIG

Je vous remercie pour cette invitation. Je suis convaincu que des articulations peuvent être trouvées entre le Cnis et le CNIG. Il est donc important que nous puissions échanger ensemble aujourd'hui.

Le CNIG est une instance consultative placée auprès du ministre en charge du développement durable. Historiquement Conseil national de l'information géographique, il est devenu en 2022 le Conseil national de l'information géolocalisée. Ce changement de nom prend acte de la localisation de plus en plus présente dans les données. Nous rassemblons une grande variété d'acteurs. Le CNIG dispose d'un conseil plénier

formé de 43 membres représentant à la fois les ministères, les grands établissements publics, des associations de collectivités territoriales, des entreprises, des associations, des organisations syndicales, etc. Notre organisation est formée d'un nombre important de commissions et groupes de travail qui rassemblent actuellement plus de 600 personnes. Je suis le président du CNIG et Amélie Coantic, la Commissaire Générale au Développement Durable, en est la vice-présidente.

Il existe de plus en plus de données géolocalisées. Elles se doivent d'être précises, interopérables et largement partagées. Or de nombreux acteurs produisent aujourd'hui de la donnée géolocalisée sans forcément en rendre compte et sans suivre des standards, ce qui soulève des questions d'interopérabilité. Sur tous les champs des politiques publiques, nous avons besoin de croiser des données qui viennent de sources différentes. Sans standard, nous ne pouvons pas le faire. Ces données sont également indispensables au développement de services utiles à la transition écologique et énergétique, mais aussi à la prévention des risques, à la sécurité, aux services de secours, ou encore la sauvegarde de la biodiversité, la santé, l'éducation, la culture, etc. Ces données géolocalisées forment en outre un socle pour le développement de la politique publique de la donnée *via* les grands référentiels nationaux comme la base adresse nationale (BAN). Enfin, il faut prendre en compte la production de ces données, qui est assez éclatée aujourd'hui. Traditionnellement, l'information est produite par l'État et les collectivités territoriales. Désormais, même les citoyens sont de fait des producteurs de données géolocalisées.

Nous avons pour mission de fournir au gouvernement et au parlement des éléments techniques à l'appui des politiques publiques, mais aussi et surtout d'organiser la concertation et la coordination entre les producteurs, en incluant notamment les collectivités. Nous devons pour ce faire produire des standards, guides et préconisations sur la production, la diffusion, l'utilisation et le traitement des données géolocalisées. Enfin, nous devons favoriser les échanges, fédérer l'innovation et animer l'écosystème de l'information géolocalisée pour que les décisions communes puissent être prises, et faire en sorte que les projets aboutissent. Produire un standard nécessite de la collaboration entre les producteurs de données et les utilisateurs. Si nous n'organisons pas la convergence, nous aboutissons à des modèles de données qui ne peuvent pas véritablement devenir des standards. Ouverture, collaboration, transparence et expertise font partie de nos valeurs. Ainsi, tous les comptes rendus de nos sessions sont publics.

Nous sommes organisés autour de pôles, commissions et groupes de travail. Autour de ce conseil plénier de 43 membres, nos travaux s'articulent autour de trois grands pôles : un pôle Coordination avec les territoires, présidé par un élu local, Jean-Marie Seïté, qui est aussi président de l'Association française pour l'information géographique ; un pôle Innovation et prospective, présidé par Annie Blandin, professeure à l'Institut Mines Télécom en Bretagne ; un pôle Expertise composé de plusieurs commissions. Nous essayons d'organiser l'articulation entre ces différents travaux. Le conseil plénier a également vocation à lancer de nouvelles opérations ou feuilles de route qui seront ensuite mises en œuvre par les différentes instances. L'Insee est membre du CNIG depuis 2022. Nous avons créé un comité de déploiement de la base adresse nationale réunissant l'Insee, la DGFIP et toutes les équipes qui développent cette base pour faire en sorte que celle-ci puisse répondre aux besoins. Enfin, nous avons un secrétariat général assuré par Pierre Laulier.

Au sein du CNIG, nous produisons tout d'abord des standards, qui décrivent des schémas de données et des règles de constitution établis de manière consensuelle. Parmi nos derniers travaux, nous avons ainsi défini des standards en vue de créer un référentiel national des bâtiments, un référentiel des voies, des référentiels pour les énergies renouvelables, les documents d'urbanisme, l'accessibilité, les réseaux enterrés, etc. Nous produisons également des guides à destination des élus ou d'autres organisations. Enfin, nous assurons une coordination des acteurs. Outre le comité de déploiement de la base adresse nationale, nous avons créé un comité de coordination sur les bases de données d'occupation du sol. Ces données sont fondamentales, car elles constituent la base de calcul de l'artificialisation. Nous avons aussi mis en place une coordination des acteurs autour de la mise en œuvre de la directive Inspire et de sa révision. Plus récemment, nous avons constitué un groupe de travail sur la gouvernance de la donnée territoriale.

Stanislas Guérini a confié la rédaction d'un rapport à Magali Altounian, Christine Hennion et moi-même sur les données et les territoires. Nous avons remis ce rapport en novembre 2023. Sa première recommandation visait à renforcer la gouvernance de la donnée territoriale. La donnée territoriale est la donnée qui s'inscrit dans un territoire et qui est utile pour le pilotage d'une politique publique territoriale. Cette notion est évidemment très vaste. De ce fait, nous avons fait le constat que cette donnée territoriale est une donnée géolocalisée et que le CNIG a un rôle majeur à jouer dans son dispositif de gouvernance. Nous avons tenu un Conseil plénier le 5 décembre 2023 pour adopter une position qui acte le besoin d'étendre le champ d'intervention du CNIG à l'ensemble de la donnée territoriale. Nous avons toutefois veillé

à assurer la meilleure articulation possible avec l'ensemble des acteurs. À cette fin, nous avons rencontré le directeur général de l'Insee en janvier dernier pour échanger sur les liens entre le CNIG et l'Insee. Nous avons également évoqué le besoin de renforcer nos liens avec le Cnis et la participation de l'Insee à la mise en place des comités territoriaux de la donnée qui sont appelés à devenir les échelons territoriaux de cette gouvernance globale de la donnée territoriale dont le niveau national est piloté par le CNIG. Trois comités territoriaux sont en cours de création dans les régions Île-de-France, Pays de la Loire et Occitanie.

Nous avons une articulation à mettre en place entre nos deux instances. La commission Territoires du Cnis traite de sujets pour partie connexes à ceux évoqués au sein du CNIG. Il nous faut trouver un mode de fonctionnement. Il ne s'agit absolument pas de préempter des sujets qui relèveraient de la compétence du Cnis. Nous voulons ouvrir la discussion avec vous pour nous répartir les rôles, travailler ensemble, organiser des participations réciproques à certaines réunions. Le sujet est totalement ouvert. Le pôle de coordination avec les territoires du CNIG peut avoir une certaine résonance avec la commission Territoires du Cnis. Il a pour mission d'assurer une coordination nationale avec les dispositifs régionaux de coordination, en particulier les futurs comités territoriaux de la donnée. Il a également vocation à aider au déploiement des grands programmes nationaux, assurer l'articulation avec l'association française pour l'information géographique. Il couvre l'ensemble des territoires, y compris les territoires et régions d'outre-mer où les niveaux de développement ne sont pas toujours les mêmes. Ce pôle produira notamment des recommandations sur la mise en place des comités territoriaux de la donnée.

Jean-Marc OFFNER

Je suis un peu nouveau au sein du Cnis. Je comprends que vous êtes en dialogue avec les producteurs et que vous vous intéressez aux systèmes de production quand nous nous intéressons plutôt aux usagers.

Bertrand MONTHUBERT

Nous nous intéressons vraiment aux deux, les producteurs et les usagers. Les collectivités territoriales sont à la fois productrices et utilisatrices de données territoriales. Les associations de collectivités territoriales ont fortement remonté un besoin de données produites à d'autres niveaux pour prendre des décisions de politique publique. Certains ministères sont très producteurs de données géographiques, mais ils sont aussi des consommateurs.

Jean-Marc OFFNER

Quid de l'IGN ?

Bertrand MONTHUBERT

L'IGN constitue évidemment un acteur essentiel dans ce dispositif. Son directeur général est membre du Conseil plénier et en est un membre actif. L'IGN joue également un rôle de support pour nombre de nos activités. L'évolution même du CNIG montre que l'IGN n'a plus une position totalement hégémonique, dictant ses orientations à tout un écosystème. Au contraire, l'IGN est très à l'écoute de l'écosystème et cherche l'interaction optimale avec celui-ci, notamment dans sa démarche de Fabrique des géocommuns. OpenStreetMap a été créé voilà quelques années dans une vision assez radicalement différente de celle de notre organisme national, puisqu'il était basé sur une démarche contributive. Pendant longtemps, l'IGN et OpenStreetMap ont été en concurrence. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ainsi, le projet PANORAMAX qui vise à devenir l'équivalent du Street View de Google est hébergé par la Fabrique des géocommuns créée par l'IGN et OpenStreetMap en est un acteur majeur.

Christine LAGARENNE

Quelles formes l'écoute des publics prend-elle au sein du CNIG ? Il entre dans les missions du Cnis de mettre en relation les producteurs et les utilisateurs. Pouvez-vous nous en dire plus sur la façon dont vous concertez les utilisateurs sur leurs besoins ? À quel niveau de granularité intervenez-vous ? Nous sommes plus centrés sur une information socio-économique sans entrer dans le détail des nomenclatures alors que

je comprends que vous êtes plus tournés vers les standards, les indicateurs qui réutilisent la donnée à des niveaux fins.

Bertrand MONTHUBERT

Je ne connais pas non plus suffisamment bien la manière dont vous fonctionnez et il me semble important d'opérer cette découverte réciproque. Nous faisons remonter les besoins des utilisateurs à travers les commissions et groupes de travail, en particulier dans le cadre de l'élaboration des standards. Sur la base adresse nationale, par exemple, nous mobilisons les très grands utilisateurs comme l'Insee et la DGFIP pour nous assurer que la base répond bien à leurs besoins. Nous pouvons également solliciter les réseaux qui ont besoin d'adresses pour déployer la fibre. Dans le cadre de nos groupes de travail, nous réunissons des représentants de ces différents acteurs pour qu'ils précisent par exemple les attributs que doivent comprendre les champs de l'adresse pour qu'ils puissent répondre aux usages. Historiquement, nous ne couvrons pas du tout les données économiques et sociales qui relèvent de votre champ. Néanmoins, les dimensions peuvent se rapprocher. Il importe donc d'assurer une coordination la plus forte possible.

Pierre LAULIER, CNIG

Nous avons deux dispositifs pour recueillir les besoins des utilisateurs. Le pôle de coordination avec les territoires comprend un réseau de correspondants dans les régions. Dans chaque région, il existe un dispositif de coordination organisé bien souvent autour de plateformes régionales de l'information géographique. Ce réseau nous fait remonter des besoins en termes de données ou de standardisation, tout sujet qui mériterait d'être examiné au sein du CNIG. Par ailleurs, la commission Besoins et Usages travaille sur une vision plus prospective pour identifier les nouveaux sujets sur lesquels l'information géolocalisée peut présenter un intérêt. Nous avons récemment créé un groupe de travail sur les données géolocalisées en santé afin d'identifier les besoins. Nous sommes à l'écoute des besoins qui peuvent remonter par différents canaux. Il existe un intérêt à mobiliser le CNIG sur un sujet quand plusieurs acteurs doivent être réunis. Face à un besoin d'informations géolocalisées, nous réfléchissons à la façon de nous organiser collectivement pour y répondre. Nous devrions poursuivre les échanges avec le Cnis pour bien articuler nos travaux.

Jean-Marc OFFNER

Il pourrait être intéressant de trouver un sujet commun.

Didier LASSAUZAY, CGT

Quel est l'objet des comités territoriaux de la donnée ? Ont-ils vocation à être déployés dans toutes les régions ?

Bertrand MONTHUBERT

Les comités territoriaux de la donnée ont vocation à être le pendant territorial de la gouvernance nationale. Il est important de nourrir la gouvernance nationale avec des informations de terrain, des besoins, des problèmes rencontrés. À l'inverse, si des orientations sont prises au niveau national, il faut des espaces de relais pour les déployer. Nous constatons qu'aujourd'hui une très grande variété d'acteurs traitent de données territoriales. Ces acteurs sont parfois redondants et ne se parlent pas forcément. Je suis implanté en Occitanie. Je découvre parfois qu'un acteur traite un sujet sans solliciter un autre acteur pourtant totalement évident, faute de coordination.

Les COP régionales instituées par la Première ministre comme des lieux d'élaboration stratégique sur la planification écologique ont besoin, pour être efficaces, de s'appuyer sur des données. Il faut une instance pour organiser ces données. Demain, le comité territorial de la donnée devrait intervenir dans ce domaine. À terme, ces comités devraient exister dans chaque région. Nous n'avons pas du tout une vision descendante de la manière dont ils doivent être organisés. Les territoires sont extrêmement variés en termes de taille comme de problématiques. Nous cherchons plutôt à instaurer un cadre très général en laissant les

territoires créer ces comités. Nous ne partons pas de zéro. Nous nous appuyons sur des initiatives précédentes qui ont pu fonctionner et nous essayons d'essaimer dans les différents territoires.

III. DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'Action sociale des collectivités locales 2025 (ASCO) – par Clotilde Sarron et Shérine Hadj

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#). Une [fiche descriptive](#) de l'enquête avait été mise en ligne en amont de la commission.

Clotilde SARRON, Drees

Merci de nous donner l'opportunité de présenter l'enquête sur l'action sociale des collectivités locales ASCO et son renouvellement envisagé pour 2025. Je suis accompagnée de la conceptrice de cette enquête, Shérine Hadj.

L'action sociale est complémentaire de l'aide sociale obligatoire légale menée principalement par les conseils départementaux. L'action sociale est dite facultative, en complémentarité de cette aide sociale obligatoire. Elle est portée principalement par les communes et les intercommunalités. Nous disposons d'un certain nombre d'enquêtes qualitatives ou d'opinion réalisées notamment par les associations d'élus sur l'action sociale, mais il n'existe pas de source quantitative exhaustive sur ce sujet. Cette enquête vise donc à dresser un état des lieux de cette action sociale pour l'année 2024.

Elle vise également à observer pour la 1^{re} fois des évolutions par rapport à la précédente édition de l'enquête réalisée en 2015. Pendant cette période, des phénomènes ont émergé ou se sont accentués, qu'il s'agisse de la crise sanitaire, la crise énergétique et les difficultés des populations à financer leurs modes de chauffage et de déplacement, ou des enjeux liés au réchauffement climatique et plus généralement au développement durable, qui ont fait apparaître de nouveaux besoins sociaux des populations, une diversification des publics et de nouveaux dispositifs dans les communes et les intercommunalités. Nous avons également connu une évolution majeure du paysage institutionnel et territorial. L'évolution des lois régissant l'organisation des territoires a conduit notamment à renforcer la place des intercommunalités, et nous nous attacherons à en analyser l'impact sur l'action sociale.

La Drees collecte déjà un grand nombre d'informations sur l'aide sociale obligatoire des départements, notamment à travers l'enquête aide sociale. Cette enquête annuelle administrative est menée auprès des collectivités en charge de l'aide sociale et porte sur les différentes thématiques qui relèvent de l'aide sociale (protection de l'enfance, activité des PMI, personnes âgées, personnes handicapées, personnel de l'action sociale et médicosociale, dépenses, etc.). Les enquêtes menées par les acteurs de l'action sociale sont le plus souvent des enquêtes d'opinion. De nombreux baromètres d'opinion visent à identifier les champs prioritaires de l'action sociale des communes pour les populations. Les données comptables des départements transmises à la DGCL peuvent également venir compléter nos données.

L'enquête ASCO a été menée pour la dernière fois en 2015. En 2002, une 1^{re} enquête quantitative avait été menée auprès de 1 000 communes et intercommunalités. Elle avait été suivie par quelques études monographiques sur un certain nombre de communes. En 2013, afin de cerner l'évolution et le périmètre de l'action sociale, une enquête qualitative avait été menée. Elle avait été suivie deux ans plus tard par l'enquête quantitative ASCO. Nous pouvons pour la 1^{re} fois envisager des analyses en évolution pour cette nouvelle édition qui se déroulera en 2025.

Près de 11 000 communes et EPCI avaient été interrogés en 2015-2016 sur leur situation en 2014, avec un taux de réponse de 50 %. Deux questionnaires étaient proposés, l'un à destination des communes, l'autre à

destination des intercommunalités. Pour cette nouvelle édition, nous pourrions peut-être aller plus loin en proposant notamment des questionnaires par taille de commune. Parmi les faits marquants, nous avons noté l'importance d'une très bonne communication conjointe avec les associations d'élus pour garantir le bon déroulement de l'enquête, en utilisant le maximum de supports de diffusion (notamment réseaux sociaux). La précédente édition est intervenue alors que certaines communes se regroupaient en intercommunalité. Le partage des compétences liées à l'action sociale était alors en cours. Il devrait être aujourd'hui stabilisé. À l'époque, la Drees avait souhaité appairier les données avec celles de la DGCL pour obtenir plus d'éléments sur les dépenses. Cet appariement n'avait pas pu être réalisé. Nous y travaillons dès à présent pour l'édition suivante.

Cette enquête avait donné lieu à de nombreuses publications de la Drees dans ses collections *Études et Résultats* ou *Panorama*. Des jeux de données avaient été mis à disposition par taille de communes sur l'ensemble des communes. L'enquête avait également été valorisée par les partenaires. Des post-enquêtes avaient aussi été financées par les universités de Bordeaux, de Grenoble et l'Université catholique de l'ouest. Les résultats sont disponibles sur internet.

Shérine HADJ, Drees

Pour cette nouvelle édition de l'enquête, nous nous baserons sur le précédent questionnaire et nous le modifierons pour l'adapter à la réalité du terrain tout en conservant un tronc commun pour permettre les analyses en évolution entre l'édition 2015 et l'édition 2025. Nous conserverons deux questionnaires, un à destination des communes et un autre à destination des EPCI, mais nous pourrions les adapter en fonction de la taille des entités enquêtées. Le questionnaire aurait pour thèmes l'organisation de l'action sociale sur le territoire, les secteurs de l'action sociale investis, avec un focus sur les QPV ou les partenariats institutionnels. Il détaillerait également les types de prestations attribuées avec leurs critères d'attribution, puis décrirait les établissements et services qui concourent à l'action sociale. Enfin, grâce au compte administratif des collectivités, nous recueillerions le détail des moyens humains et financiers consacrés à l'action sociale.

Ces questionnaires seraient distribués à un échantillon de 12 000 communes et EPCI représentatifs des communes et intercommunalités françaises. La collecte débiterait en septembre 2025. La passation du questionnaire se déroulerait principalement par voie électronique grâce à un site internet dédié. Toutefois, des questionnaires papier pourraient être distribués sur demande aux communes et intercommunalités. La Drees mettra en place une hotline joignable par mail et téléphone. Les questionnaires devront être renvoyés pour la fin 2025. Nous intégrerions aux questionnaires une question pour demander aux communes et intercommunalités si elles souhaitent être recontactées pour des post-enquêtes qualitatives.

Nous sommes actuellement en phase de concertation des acteurs, avec des associations d'élus (Union nationale des centres communaux d'action sociale UNCCAS, association des maires de France AMF, etc.), des acteurs institutionnels (Direction générale de la cohésion sociale DGCS, Direction générale des collectivités locales DGCL, etc.). Nous avons des échanges bilatéraux pour préparer la mise en place du comité de pilotage dont les membres contribueront à l'élaboration du nouveau questionnaire et à la redéfinition du périmètre de l'action sociale. Le premier comité de pilotage aura lieu en septembre 2024. Trois à quatre comités de pilotage sont prévus, mais nous en ajusterons le nombre selon les besoins de l'enquête. Le passage devant le comité du label est envisagé début 2025, ce qui nous permettra de préparer la période de collecte de septembre à décembre pour diffuser les premiers résultats fin 2026.

Les chiffres clés et les principaux résultats seront communiqués fin 2026 dans la publication *Études et Résultats* de la Drees et sous forme de Datadrees. Les années suivantes, d'autres études seront réalisées par la Drees et les partenaires de l'enquête. Les données seront par ailleurs mises à disposition au CASD.

Jean-Marc OFFNER

J'ai cru comprendre que ces avis d'opportunité portaient essentiellement sur l'intérêt général des enquêtes et non sur la méthodologie.

Luc BRIÈRE

Avez-vous déjà demandé l'avis d'opportunité pour cette enquête ?

Clotilde SARRON

L'avis avait déjà été demandé pour la précédente édition, voilà dix ans.

La commission Territoires rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur l'action sociale des collectivités locales ASCO 2025.

IV. SUJET PRINCIPAL : ESTIMER LA POPULATION PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE (2^e partie)

Jean-Marc OFFNER

Nous avons commencé à nous intéresser aux non-résidents en constatant que le tourisme devenait une activité économique importante. Depuis longtemps déjà, l'Insee travaille sur ces sujets.

1. Les statistiques du tourisme : quelle contribution à l'estimation de la population présente ? – par David Lévy

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

David LEVY, Insee

Je suis responsable national Insee pour le tourisme. Dans la production des statistiques du tourisme, il faut distinguer l'offre d'hébergements et la demande de tourisme. L'offre est caractérisée par tous les établissements collectifs, les résidences secondaires, etc. La demande est exprimée par les touristes. Pour capter cette demande, il faut interroger les individus. Nous distinguons aussi les hébergements marchands ou collectifs (hôtels, campings, auberges de jeunesse, etc.) des hébergements non marchands qui prennent une place de plus en plus importante (locations entre particuliers).

Pour mesurer la fréquentation touristique, c'est-à-dire la présence de touristes sur le territoire, nous avons plusieurs dispositifs. Grâce aux enquêtes de fréquentation auprès des hébergements marchands, nous pouvons capter la présence des touristes résidents et étrangers sur le territoire. Nous avons deux autres enquêtes : l'enquête Suivi de la demande touristique (SDT) conduite auprès des ménages français et son pendant auprès des touristes étrangers, l'enquête EVE. Ces trois dispositifs permettent d'alimenter la mesure de la fréquentation touristique.

L'enquête de fréquentation est la plus ancienne. Elle est réalisée auprès de tous les hébergements collectifs (hôtels, campings, centres de vacances, etc.), avec une diffusion mensuelle par département. Nous disposons aussi de données journalières qui nous permettent de mesurer la présence de touristes dans ces établissements chaque jour des différents mois enquêtés. L'enquête sur le suivi de la demande touristique est une enquête nationale mensuelle couvrant le secteur marchand et non marchand. Nous interrogeons les individus sur les lieux où ils vont en vacances, en France ou à l'étranger, et sur les types d'hébergements. Le champ est beaucoup plus large que celui des enquêtes de fréquentation, puisqu'il couvre tous les types d'hébergements. Enfin, l'enquête auprès des visiteurs étrangers interroge les touristes étrangers lorsqu'ils viennent en France. Sa collecte a cependant été arrêtée fin 2022.

L'enquête de fréquentation permet de capter les touristes français dans les établissements marchands. L'enquête SDT vient compléter ce champ avec les touristes français dans les établissements non marchands. Pour les étrangers, l'enquête de fréquentation couvre également les établissements marchands et l'enquête EVE permet de couvrir les établissements non marchands. Ces enquêtes ont des champs communs et complémentaires qui permettent d'appréhender l'ensemble des touristes présents sur le territoire.

Nous exploitons aussi d'autres sources. Les données de plateformes sont issues d'un partenariat entre Eurostat et quatre sociétés Airbnb, Expedia, Booking et TripAdvisor. Nous disposons ainsi de nuitées de touristes français et étrangers sur le territoire, avec des données mensuelles par région (voire anciennes régions), et sur les cités à un pas annuel. Ce champ est intéressant, puisqu'il couvre tout ce que ne mesurent pas nos enquêtes. Enfin, sur les données de téléphonie mobile, un groupe de travail est en cours avec Orange et ADN Tourisme pour mettre au point une méthode de mesure des touristes étrangers en France, sur un pas temporel assez fin (au moins le mois) et à des niveaux géographiques très fins. L'enquête EVE pourrait ainsi être remplacée par ces autres dispositifs, les données de plateformes et les données téléphoniques.

Pour apprécier la population présente, nous avons besoin de connaître les volumes, c'est-à-dire la présence de touristes à un moment donné sur le territoire. Les statistiques de tourisme permettent d'obtenir ces volumes, mais leur exhaustivité va dépendre de la granularité souhaitée. Nous avons également besoin des flux pour identifier les territoires qui se vident et ceux qui se remplissent. Or nos enquêtes ne parviennent pas à mesurer ces flux. Des travaux avaient été menés à partir de l'enquête SDT par le passé pour estimer par département ces flux de touristes, avec des estimations de petits domaines. Cependant, l'enquête telle qu'elle est conçue ne permet pas de réaliser un tel exercice. Lorsqu'elle sera totalement internalisée à l'Insee, nous verrons s'il est possible d'aller un peu plus loin. Les données de téléphonie mobile apparaissent donc comme la seule source potentielle. Là encore, elles demandent des exploitations particulières que nous ne réalisons pas aujourd'hui, mais qui pourraient être complétées par une étude que nous menons avec la Banque de France.

2. Combiner données mobiles et autres sources pour étudier la population présente : les travaux de l'Insee et leur insertion dans les projets européens

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

Marie-Pierre JOUBERT, Insee

Je suis responsable adjointe du SSPLab, l'unité d'innovation et de science des données de la statistique publique. Nous travaillons notamment sur les nouvelles sources de données. Je propose de vous présenter la façon dont l'Insee, en lien avec les instituts statistiques européens et Eurostat, travaille sur la combinaison des données mobiles et d'autres sources de données, qu'il s'agisse de données traditionnelles ou de nouvelles sources, pour étudier la population présente.

L'utilisation de nouvelles sources de données avait été suggérée par le Cnis dès son programme de moyen terme 2019-2023 et la demande a été renouvelée dans le programme 2024-2028, avec l'objectif de capturer les dynamiques de population en journée, en semaine, à différents moments. Nous avons également constaté ce besoin de nos partenaires locaux, pour calibrer l'offre de soin, les traitements de déchets, les services de secours, etc. Avec l'utilisation de cette nouvelle source de données, nous voulons aussi étudier la mobilité quotidienne et de loisir. Nous cherchons à mieux comprendre les interactions entre territoires et les comportements quotidiens des individus. Nous voulons notamment analyser la fréquentation quotidienne des aires d'attraction des villes et des bassins de vie qui sont construits avec nos données usuelles, afin de les éclairer différemment.

Nous menons des travaux sur ces données depuis 2016, d'abord en lien avec nos collègues européens. Des groupes de travail « Big Data 1 » et « Big Data 2 » avaient été lancés par Eurostat. Nous avons partagé des expériences avec nos homologues en Belgique, aux Pays-Bas ou en Italie qui ont déjà noué des partenariats avec des opérateurs mobiles. Ces groupes ont également permis le développement d'outils et de code en accès libre et des harmonisations méthodologiques. Côté français, nous avons démarré en 2016 un partenariat associant l'Insee, Eurostat et le laboratoire de recherche en sociologie de l'opérateur de

téléphonie mobile Orange, Orange Lab. Grâce à ce partenariat, nous avons pu accéder aux données assez détaillées. Un doctorant présent dans les locaux d'Orange travaillait directement sur leurs données à un niveau fin. Dès cette époque, nous avons publié des articles de recherche pour éclairer les sujets d'intérêt pour la statistique publique et confronter les résultats obtenus par les données mobiles avec nos données de référence. Ces travaux nous ont aussi permis de mieux comprendre ces données qui ne sont pas conçues initialement pour la statistique publique.

Dans le cadre de ce partenariat, nous avons examiné par exemple la variation de la population présente par mois, constatant une augmentation de la population entre juin et juillet-août sur les littoraux et les zones de montagne, avant une baisse en septembre. Ces résultats ont été publiés dans *Economie et statistiques* (n°505-506) en 2019. Nous avons aussi travaillé sur la ségrégation résidentielle. En combinant les données mobiles et les données fiscales, nous avons pu attribuer aux porteurs de téléphone un revenu imputé moyen et appréhender l'évolution de la part de personnes à bas revenus au fil de la journée dans certaines zones. Nous avons ainsi pu étudier l'évolution de la ségrégation socio-spatiale au fil de la journée. Il apparaît qu'à 6 heures du matin, la part des personnes à bas revenus est très localisée dans le nord-est de Paris tandis qu'en journée, à 16 heures, la population est répartie de façon relativement plus homogène.

Durant le Covid, nous avons mis à profit cette expérience et cette bonne collaboration avec les opérateurs. Les médias s'étaient fait l'écho de Parisiens ayant fui massivement la capitale pour saturer les régions sans vraiment s'appuyer sur des chiffres. Il est alors apparu un besoin de statistiques objectives et fiables sur le nombre de personnes qui s'étaient déplacées et leur profil. Nous avons noué un partenariat un peu exceptionnel avec trois opérateurs, Orange, Bouygues et SFR, qui nous ont fourni des données journalières de présence au niveau départemental, conditionnées par le département de résidence, ce qui permettait de déterminer si les personnes s'étaient déplacées pour rentrer à leur lieu de résidence habituelle ou si elles s'étaient rendues à leur résidence secondaire. Nous avons également pu comparer avec nos propres données sur les résidences secondaires des Parisiens pour étayer les constats opérés avec les données de téléphonie mobile. Il en ressort que Paris a perdu 20 % de ses habitants lors du confinement. Nous avons documenté ces travaux dans le cadre d'une publication *Insee Analyses* et de [communiqués de presse](#). Nous avons également publié un retour d'expérience sur le [blog de l'Insee](#) et [un article](#) dans la revue internationale *Data and Policy* expliquant les enjeux pour la statistique publique d'utiliser les données de téléphonie mobile et l'apport de ces données.

Actuellement, au niveau français, nous menons deux collaborations avec des acteurs académiques et privés. Le projet MobiTIC est subventionné par l'Agence Nationale de la Recherche. Il vise à estimer des indicateurs de mobilité et de présence à l'aide des technologies de l'information et de la communication. Cette collaboration s'opère entre l'Insee, Orange Business Services qui nous fournit *via* Flux Vision des données agrégées respectant le RGPD et la directive e-Privacy, Orange Lab et l'université Gustave Eiffel. Nous combinons différents jeux de données (données de téléphonie mobile, données socio-démographiques de l'Insee, comptages de flux de trafic routier, données de transports en commun) pour étudier mobilité et présence, en nous concentrant sur la zone de Lyon.

Par ailleurs, nous participons à la chaire de recherche « Finance digitale » qui vise à utiliser les données de transaction par carte bancaire pour améliorer l'analyse et la prédiction de l'activité économique. Cette chaire traite un panel de sujets très large. Nous sommes particulièrement concernés sur les aspects de présence et de mobilité. Le fournisseur est le groupement des cartes bancaires CB, l'opérateur français qui a pour but de faciliter l'interbancaire des paiements par carte bancaire et couvre environ 80 % des transactions par carte bancaire sur le territoire français. Une doctorante a accès à ces données de transaction par carte anonymisées et nous travaillons avec elle pour affiner le projet de recherche qui présente un intérêt pour la statistique publique. La supervision académique est assurée par Mines Telecom Paris et l'Université Paris II Panthéon-Assas. La Caisse des Dépôts et Consignations et l'Insee en sont les principaux partenaires. Nous nous situons bien sûr dans un cadre de publication libre des résultats et des codes.

Dans les aires d'attraction des villes (AAV), nous allons chercher à aller au-delà des déplacements domicile-travail. Ces zonages sont basés sur le recensement de la population. Nous cherchons à appréhender la façon dont les profils des aires d'attraction évoluent en fonction des jours de la semaine. Grâce à ces partenariats, nous voulons aussi dépasser le champ des actifs occupés pour nous intéresser aux comportements des retraités, des étudiants, mais aussi aux déplacements pour le loisir. Avec la chaire « Finance digitale », nous souhaitons aussi faire le lien entre ces mobilités et les comportements de consommation, puisque nous connaissons les lieux où ces personnes effectuent leurs transactions.

Sur les bassins de vie, nous nous interrogeons principalement sur la fréquentation des équipements. Grâce à ces nouvelles sources de données, nous allons étudier la fréquentation réelle des équipements et vérifier

si les personnes s'orientent forcément vers l'équipement le plus proche, leur fréquence d'utilisation et faire le lien avec la localisation des commerces. Nous pourrions ainsi déterminer comment la présence d'un grand centre commercial en périphérie va affecter la fréquentation des commerces de centre-ville.

Au niveau international, Eurostat et nos homologues européens sont également très intéressés par la population présente et l'utilisation des nouvelles sources de données. La *task-force Mobile Network Operator data* recommande la mise en place d'une méthodologie commune au système statistique européen sur l'utilisation des nouvelles sources de données. L'Insee fait partie de cette *task-force*. Nous avons publié en juillet 2023 un [document](#) coécrit avec Eurostat et 17 autres instituts statistiques publics promouvant une harmonisation des méthodes, avec l'ouverture des travaux en open-source, la transparence, la modularité, la prise en compte de données de multiples opérateurs et la fusion des données mobiles et non mobiles. Ces *position papers* visent notamment à peser sur les négociations européennes sur les règlements européens cherchant à faciliter l'accès à ces données.

Un projet financé par Eurostat a par ailleurs démarré en novembre 2023 entre instituts statistiques pour combiner les données mobiles avec d'autres sources de données, comme les données de recensement, les sources administratives ou encore les données de cartes bancaires. L'Insee pilote les travaux sur le panorama des sources qu'il serait pertinent de combiner aux données mobiles pour éclairer les sujets de présence et mobilité.

Enfin, un projet plus technique subventionné par Eurostat est piloté par un cabinet de conseil allemand, avec un panorama très large de partenaires et deux entreprises spécialistes de l'analyse des données mobiles, deux instituts statistiques (Italie et Pays-Bas) et cinq opérateurs de téléphonie (dont Vodafone en Italie et en Espagne, Orange Espagne, A1 en Slovénie et POST au Luxembourg). L'Insee et Orange France participent au comité de suivi. Ce projet a pour objectif de développer un *pipeline* permettant de combiner les données de différents opérateurs. Il s'agit de pouvoir fusionner ces données tout en respectant la confidentialité et le secret commercial de chacun afin de produire de la donnée publique d'intérêt général. Les opérateurs sont motivés pour participer à ce projet mené sur deux ans.

Nous sommes convaincus que ces données apportent, sur les problématiques locales, un éclairage très complémentaire de celui apporté par les données produites par la statistique publique. Un travail méthodologique se révèle très important, de même qu'une bonne collaboration avec les opérateurs pour obtenir le plus d'informations possible sur la façon dont les données agrégées qu'ils nous fournissent sont produites, puisqu'elles ne sont pas conçues initialement pour la statistique publique.

Jean-Marc OFFNER

En France, tout le monde semble travailler avec Orange. Cet opérateur est-il plus représentatif que les autres ?

Marie-Pierre JOUBERT

Les deux autres opérateurs Bouygues et SFR avec lesquels nous avons travaillé durant le Covid ont moins continué leur partie data. Orange dispose d'une branche Flux Vision qui fournit des analyses à différents partenaires et possède historiquement une bonne compétence sur l'analyse des données. Il n'est pas plus représentatif que les autres opérateurs.

Arnaud TARANTOLA, Santé publique France

Je travaille en épidémiologie et je calcule les taux de maladie en rapportant le nombre de malades aux populations. Dans le cadre d'une preuve de concept, nous avons utilisé les données de téléphonie mobile en 2021 sur le Covid. Nous travaillons également avec Orange dans le cadre des Jeux olympiques, car nous nous attendons à d'énormes flux du jour au lendemain. Orange n'est donc pas plus représentatif. Cependant, ses données permettent-elles de retrouver les mêmes résultats qu'en combinant les trois ?

Marie-Pierre JOUBERT

Je n'ai pas les informations pour me prononcer immédiatement sur sa représentativité. Orange effectue des redressements pour les données qu'il fournit, en prenant en compte son fichier client et ses parts de marché pour fournir des parts redressées. Au moment du Covid, il était intéressant de confronter ses données avec celles d'autres opérateurs pour aller plus loin. Nous pouvons toujours améliorer les choses, mais Orange a bien le sujet en tête.

Aurélien POISSONNIER, SSMSI

En Île-de-France, tous les opérateurs sont présents. Dans certains endroits sur le territoire, en revanche, un seul opérateur fonctionne. Toutes les personnes présentes ont donc le même opérateur de téléphonie mobile. Pouvez-vous réaliser des observations sur l'ensemble du territoire sans recourir aux trois grands opérateurs français ?

Marie-Pierre JOUBERT

J'imagine qu'il faut aussi procéder à des imputations et projections basées sur la population résidente. Pour couvrir l'intégralité du territoire de la façon la plus exhaustive possible, nous recommandons dans le *position paper* européen de travailler avec plusieurs opérateurs.

Jean-Marc OFFNER

Le recours à ces données constitue une petite révolution. Nous pensons enfin usage et pratique. J'ai le secret espoir que vous puissiez découvrir que les bassins de vie n'existent pas et qu'il existe des réseaux de vie, que l'on ne va pas forcément à la boulangerie ou la pharmacie d'à côté. D'aucuns ont déjà déclaré que les bassins avaient été inventés par les géographes pour contenir les réseaux. Grâce à la téléphonie mobile, nous pourrions peut-être changer notre représentation des fonctionnements territoriaux.

3. Le Mobiliscope, un outil libre pour quantifier et qualifier la population présente dans les territoires au cours des 24 heures de la journée – par Julie Vallée

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

Julie VALLÉE, CNRS

Les mesures en open-data qui concernent les densités de population, la composition démographique ou sociale des territoires ou les densités d'équipements rapportées à la population (slides 2 à 5) ont pour point commun qu'elles ne localisent les individus qu'à leur lieu de résidence, sans prendre en compte leur mobilité quotidienne. Il faut pouvoir caractériser les territoires à toutes les heures de la journée en fonction des populations présentes. Les travaux de recherche que j'ai engagés depuis 2015 avec mon équipe visent à travailler sur la mobilité quotidienne des individus pour analyser les variations de l'organisation sociale et spatiale des territoires au fil des heures. À cette fin, nous avons créé un outil librement accessible en ligne : le Mobiliscope, accessible à l'adresse <https://mobiliscope.cnrs.fr>.

Pour estimer la population présente, il est possible de mobiliser les données de téléphonie mobile, les données d'applications mobiles et les données des enquêtes sur les déplacements quotidiens (par exemple de type EMC²) (slide 10). Selon le type de données, le mode de recueil peut être passif ou déclaratif. La fréquence peut être continue ou plus ponctuelle, jusqu'à tous les dix ans pour les EMC². La taille de l'échantillon peut être très variable. La représentativité et le type de personnes enquêtées peuvent aussi fortement varier, tout comme la couverture géographique. Pour les traces issues de la téléphonie mobile ou des applications mobiles : tous les lieux où les personnes sont présentes sont couverts, dès lors que ces personnes ont activé leur téléphone ou l'application. Pour la téléphonie mobile, la précision spatiale n'est pas l'IRIS, mais l'antenne téléphonique, qui peut couvrir un périmètre supra-communal, notamment dans les territoires les moins denses. Les données de téléphonie et d'applications proposent une précision en

heures, minutes, mais ne permettent pas de disposer d'informations sur le profil sociodémographique des individus, sur leur mode de déplacement ou sur le motif de déplacement, à l'inverse des enquêtes de déplacements.

Il faut faire attention aux faux espoirs apportés par les données de téléphonie (slides 12 et 13). L'échantillon n'est pas si important une fois sélectionnés les téléphones pour lesquels suffisamment d'enregistrements sont disponibles et quand sont retirés les téléphones dont les zones de résidence ne peuvent pas être localisées. Nous ne disposons souvent d'aucune information sur le profil social des porteurs de téléphones. Pour résoudre ce problème, des imputations sont fréquemment réalisées en fonction de la composition sociale agrégée de la zone de résidence. Or, cette jointure socioéconomique présente un certain nombre de dangers (erreur écologique), notamment pour des zones très mixtes socialement. La couverture géographique est potentiellement nationale, mais elle l'est rarement dans les faits, les acteurs n'ayant pas forcément les moyens d'acheter des données au niveau national. Ces données ne sont pas à l'IRIS, mais à l'antenne. Enfin, elles ne sont pas disponibles non plus en temps réel.

Notre travail s'intéresse aux données d'enquêtes sur les déplacements quotidiens. Nous partons des tables de déplacement et nous en déduisons les présences horaires un jour moyen de semaine (slides 15 et 16). Nous avons accès à 49 enquêtes EMC² en France grâce à notre partenariat avec le Cerema, mais nous disposons aussi de données pour des territoires d'autres pays, dont le Canada et trois pays d'Amérique latine. Nous analysons ainsi un échantillon d'un million de personnes, soit près de 3 milliards de déplacements (ce qui n'a rien à envier aux données de téléphonie mobile).

Nous transformons ces données de déplacement en présence et nous estimons cette population présente en nombre et en proportion en réalisant des agrégations par secteur (arrondissement, commune, groupe de communes), par heure et par catégorie de population (hommes/femmes, jeunes/plus âgés, riches/pauvres, etc.). Nous intégrons ensuite toutes ces données dans l'outil Mobiliscope. Sur une ville comme Toulouse (slide 18), nous disposons ainsi d'informations sur l'évolution de l'intensité de la ségrégation relative au niveau d'éducation au cours de la journée. Sur un secteur donné, nous pouvons montrer comment un secteur se vide et se remplit au fil des heures, en précisant aussi le profil des personnes. À Blagnac par exemple, une zone où l'emploi aéronautique est très développé, la zone se remplit plutôt en journée de cadres masculins.

En France, nous couvrons environ 10 000 communes, soit 60 % de la population. Nous disposons aussi de données au Québec et en Amérique latine (slide 19).

Cet outil est entièrement libre et open-source (slide 20). La plateforme est accessible sans inscription. Les codes sources de traitement de la data et de l'interface sont accessibles sur dépôt public et les données par heure et par secteur, ventilées par catégorie, sont également librement accessibles. L'outil est construit par un laboratoire de recherche et différents partenaires (Ined, ANCT, Cerema, etc.). La première version était disponible dès 2017 (slide 22). Une nouvelle version (v4.3) sera disponible la semaine prochaine. Nous avons toujours la volonté d'actualiser l'outil, d'intégrer de nouvelles villes dès que les enquêtes sont disponibles. Ainsi, Toulon et Chambéry ont réalisé une enquête récemment et pourront donc être intégrées.

Vous trouverez sur le site différents articles en libre accès (slide 23), notamment un article de 2017 sur la ségrégation sociale au cours des heures de la journée à Paris, ou encore l'article « *Intersectional approach of everyday geography* » qui analyse les rythmes et la désynchronisation des présences sur le territoire suivant le profil sociodémographique des populations, article qui présente la particularité d'être entièrement reproductible puisque le code et les données initiales sont libres. Nous travaillons aussi sur les zonages de l'action publique à la lumière des variations de la population présente. Nous étudions ainsi en particulier l'attractivité quotidienne des territoires intégrés aux programmes *Action Cœur de Ville* (ACV), *Petites Villes de Demain* (PVD) et les *Quartiers Prioritaires en politique de la ville* (QPV), en partenariat avec l'ANCT.

Les données affichées dans le Mobiliscope présentent d'importantes limites liées à l'échantillon (slide 25). Nous ne permettons pas dans l'outil le croisement de plusieurs indicateurs sociodémographiques : par exemple, il est possible de connaître le nombre de femmes présentes à midi dans le centre-ville de Bordeaux mais pas le nombre de femmes âgées et cadres présentes à midi dans le centre-ville de Bordeaux. Une telle estimation chiffrée issue d'un petit échantillon de population ne serait pas suffisamment solide d'un point de vue statistique. Pour la même raison, il serait dangereux de descendre à une granularité spatiale plus fine que le secteur. En outre, nous ne nous intéressons qu'aux présences horaires des résidents de la région, en lien avec le périmètre de l'enquête dont sont issues les données de déplacements. La fréquence du recueil, tous les dix ans, un jour de semaine, ne permet pas d'étudier les variations hebdomadaires, mensuelles ou annuelles, à la différence notable des données de téléphonie ou

d'application. En outre, sa couverture géographique n'est pas nationale. Nous avons donc peu de connaissances sur les espaces ruraux ou peu denses.

Les données des enquêtes de déplacements utilisées dans le Mobiliscope présentent cependant des atouts (slide 25). Elles nous permettent de disposer d'informations sur les motifs et les modes de transport. Nous pouvons ventiler le nombre de personnes présentes selon les modes de transport utilisés, une information pertinente au regard des enjeux du changement climatique. Nous avons aussi une bonne représentativité de la population. Nous avons par ailleurs la capacité de reproduire les analyses, de les comparer à l'international et de diffuser en open-data les données agrégées. En France, le Cerema nous fournit les données initiales et nous a donné son accord pour la diffusion de ces données dès lors qu'elles sont agrégées, conformément au cadre de la loi Lemaire.

Mes recommandations pour les enquêtes sur les déplacements (slide 26) consisteraient tout d'abord à soutenir les producteurs des enquêtes afin qu'ils puissent maintenir et augmenter la taille de l'échantillon de population enquêtée, étendre le nombre de territoires concernés et la couverture géographique et augmenter la fréquence de recueil.

Si nous dressons le bilan des contraintes d'accès et de diffusion des données sur la population présente (slide 27), nous constatons que l'accès à la donnée initiale individuelle pour la téléphonie mobile est impossible pour des raisons de RGPD. Nous pouvons uniquement avoir accès à la donnée de présence agrégée. En France, pour le réseau mobile Orange, cette donnée est agrégée et vendue par Flux Vision, le service commercial d'Oragne. Or nous n'avons pas accès aux algorithmes développés par Flux Vision pour créer cette donnée agrégée de présence, compte tenu du secret des affaires, et nous ne sommes pas autorisés à redistribuer la donnée agrégée que nous avons achetée.

Il en est de même pour les applications mobiles. Un mystère entoure ces applications et leurs processus. Par exemple, MyTraffic est une start-up qui condense des données d'applications mobiles avec le GPS activé, (slide 28). Or chez des acteurs comme MyTraffic, plus de 1 000 algorithmes sont utilisés pour assurer le nettoyage, le redressement et la mise en cohérence des données. Même très détaillés, les comptages donnent une fausse impression de précision qui amènent par exemple à dire qu'à Laval, ville de 50 000 habitants, 1,8 million de personnes étaient présentes pendant le Festival des Lumières. Aucune transparence n'est faite sur la méthode utilisée.

Avec des collègues du laboratoire Géographie-cités, nous avons participé au projet MobiTIC, mais nous nous en sommes retirés (slide 29). À l'origine, ce projet ANR devait partir des données individuelles Orange afin de fournir, au terme du projet, des données de présence en open-data à une échelle spatiale et temporelle fine et pour la France entière. Finalement, le projet MobiTIC va utiliser la donnée agrégée vendue par Flux Vision, et pas pour la France entière, et rien ne garantit que les algorithmes de traitement de la donnée soient mis en open-source et que les données soient accessibles en open-data. Croisons les doigts pour que ce soit le cas, surtout que c'est ce qui était prévu initialement dans ce projet financé sur fonds publics et que certains recrutements dans le cadre de ce projet servent à améliorer les algorithmes de traitement anonyme de la donnée mobile par la société Orange. Le montage et le déroulement de ce projet illustrent bien les intérêts différents des différents partenaires publics et privés impliqués, ainsi que le problème que pose le financement public d'une entreprise privée.

Pour limiter les contraintes d'accès et de diffusion de la donnée de présence agrégée (slide 30), je recommande d'encourager les producteurs à diffuser en open-source leurs algorithmes de prétraitement, surtout si ces algorithmes ont été développés avec le soutien d'organismes publics et/ou avec des financements publics (crédit impôt recherche, ANR, etc.), si le producteur est en position de monopole dans l'accès à la donnée individuelle initiale et si les données sont collectées auprès des citoyens. Il faudrait également encourager les financeurs publics à conditionner leur financement de développements d'algorithmes à la diffusion ultérieure de ceux-ci en open-source.

Toujours à propos de la donnée agrégée de présence (slide 30), je recommande d'encourager les producteurs à diffuser en open-data la donnée agrégée qu'ils ont vendue, surtout si cette donnée a été créée à partir d'algorithmes développés avec le soutien d'organismes publics et/ou des financements publics, si elle a été créée par un producteur en situation de monopole, d'autant plus si cette donnée est rentabilisée (c'est-à-dire a déjà été achetée une fois), a été achetée sur fonds publics et si cette donnée est ancienne. Il conviendrait d'établir un embargo de x mois ou années au-delà duquel la donnée agrégée de présence doit être diffusée en open-data. Il faudrait également encourager les financeurs publics à conditionner leur financement d'achat de données à la redistribution ultérieure de la donnée achetée en open-data.

Enfin, lorsque nous achetons une donnée agrégée de présence telle que celle vendue par Flux Vision (slide 32), avons-nous le droit de la redistribuer une fois que nous l'avons transformée ? Nous avons le droit de mettre en open-source les algorithmes que nous avons développés pour transformer la donnée agrégée – et pour unir nos forces, nous aurions intérêt à partager ces algorithmes, dont la création se révèle particulièrement lourde. En revanche, il nous est *a priori* interdit de redistribuer la donnée agrégée même transformée par nos soins. J'éprouve néanmoins un doute sur le sujet. J'ai repris un exemple de contrat de service Flux Vision. Il est indiqué « *qu'aucune exploitation/publication/mise à disposition rendant publiques les données statistiques n'est autorisée, sauf cas d'information synthétisée résultant d'analyses effectuées par les soins du client à partir des données statistiques originelles* ». Lorsque nous transformons les données de présence originelles, en réalisant par exemple une agrégation spatio-temporelle comme l'ont fait MM. Levy et Coldefy dans le projet sur la France habitée, nous entrons peut-être dans le cadre d'informations synthétisées résultant d'analyses effectuées par les soins du client. Dans ce cas, la mise à disposition des données transformées pourrait être autorisée. Il faudrait lever ce flou.

A propos de la donnée agrégée de présence qui a été transformée, je recommande d'encourager les utilisateurs à diffuser en open-data la donnée agrégée qu'ils ont transformée (slide 33), surtout si des fonds publics ont été utilisés pour acheter la donnée utilisée en entrée et/ou pour créer les algorithmes de traitement. Je recommande également d'encourager les producteurs à autoriser la diffusion en open-data de leur donnée agrégée retravaillée, et d'encourager les financeurs publics à conditionner leur financement à la redistribution ultérieure en open-data de la donnée transformée.

Pour les algorithmes, en l'absence de restriction théorique, il faudrait largement encourager les utilisateurs de la donnée agrégée à diffuser en open-source leurs algorithmes de traitement, surtout si des fonds publics ont été utilisés. Enfin, il faudrait encourager les financeurs publics à conditionner leur financement à la redistribution ultérieure en open-source des algorithmes.

4. Échanges

Magali De RAPHÉLIS, SG Cnis

Sur le chat en ligne, l'Observatoire du Grand Paris Sud-Est Avenir indique avoir acheté des données Flux Vision sur quatre ans en vue d'observer les déplacements avant, pendant et après le Covid et se dit très intéressé par les travaux menés par le SSP Lab. Je propose qu'ils prennent contact avec vous à l'issue de notre séance. Le Cerema souligne néanmoins qu'il faut faire la différence entre la mesure des flux et la mesure d'une population présente à un moment donné avec les données issues des antennes de téléphonie mobile. Tout dépend notamment du pas de temps de mesure entre deux signaux, qui est long pour les données Orange classiques.

Barbara CHRISTIAN, Cerema

Nos directions régionales achètent régulièrement de la donnée, parfois la même. Nous répondons à des demandes d'acteurs publics pour l'évaluation des structures de transport et la demande de mobilité. Je partage en grande partie les conclusions et les préconisations de Julie Vallée. Nous avons un besoin précis sur l'aspect touristique. En France, de nombreux territoires connaissent des pics à certains moments de l'année. Or ces zones sont parfois peu denses à la fois en population et en données. Nous recevons des demandes locales pour pouvoir proposer des offres de mobilité adaptées à ces pics de population et nous rencontrons des difficultés pour mobiliser des données. Nous sommes obligés de réaliser des enquêtes de mobilité très lourdes. En outre, lorsque nous avons réalisé l'enquête, nous ne savons pas comment la redresser. Il nous est extrêmement difficile d'extrapoler notre échantillon à l'ensemble de la population présente. Nous aimerions disposer des bases de population présente comme nous disposons des bases de recensement pour pouvoir redresser nos enquêtes. Actuellement, nous n'utilisons pas les données de téléphonie mobile pour estimer les déplacements. Non seulement ces données sont coûteuses, mais elles ne nous renseignent pas non plus sur le mode de déplacement. Or il est important de savoir comment les personnes se déplacent.

Marie-Pierre JOUBERT

Nous avançons aussi au niveau européen pour créer des *pipelines* qui intègrent les données de différents opérateurs et faciliter l'accès à ces données, moyennant éventuellement une rétribution financière pour compenser le coût d'extraction des données. Nous essayons d'obtenir une bonne compréhension de ces données en étant conscients de leurs limites actuelles. Pour respecter le RGPD, nous n'avons accès qu'à des données agrégées et certaines informations sont effectivement absentes. Nous voulons avant tout prouver l'intérêt de ces données, mieux les connaître et nouer des collaborations afin de renforcer notre compréhension des enjeux méthodologiques liés à ces données.

Jean-Marc OFFNER

J'ai le sentiment que le sujet présente une forte dimension juridico-financière vis-à-vis des opérateurs de téléphonie mobile, pour que ceux-ci acceptent d'ouvrir leurs données, notamment quand le secteur public est partie prenante des projets. Nous sentons bien que cet accès à la donnée constitue un enjeu majeur. Nous voyons aussi que la pertinence de l'observation vient de la combinaison de plusieurs sources. J'avais l'impression que les enquêtes du Cerema (EMC²) étaient très coûteuses, peu fréquentes et ne faisaient aucune distinction entre les jours de la semaine. Ces enquêtes forment-elles une bonne base de départ ? Ne faudrait-il pas proposer autre chose ? Je vois aussi des questions autour de l'utilité de la démarche sur des besoins ponctuels d'analyse offre/demande, sur les nouveaux périmètres d'intervention et d'action. Sur les politiques temporelles, il me semble que l'action publique n'en fait pas grand-chose pour l'instant alors qu'en donnant à voir les pulsations urbaines, des adaptations pourraient être décidées (horaires d'ouverture, polyvalence des équipements, etc.).

Julie VALLÉE

Je pense qu'aucune donnée n'est parfaite. Les EMC² se déroulent tous les dix ans. Elles ont souvent lieu un jour de semaine. En revanche, elles présentent une grande force sur le social, en permettant de savoir s'il s'agit d'hommes ou de femmes, d'actifs ou non, de jeunes ou non. En cela, elles contribuent à l'action publique. Si nous voulons paramétrer les équipements au bon moment, au bon endroit, nous avons besoin d'informations sur les publics cibles. Or les données de téléphonie mobile sont très pauvres sur le sujet aujourd'hui. Elles ne précisent pas les raisons de la présence des personnes comme le font les enquêtes. Avec les données de téléphonie, nous ne savons même pas qui sont les gens ni ce qu'ils font. Il faut bien prendre la mesure des forces et des faiblesses de chacune de ces données. L'une des faiblesses des données agrégées de téléphonie mobile vient aussi de l'opacité totale autour de leurs algorithmes de création. Cette opacité est source d'erreurs. Il est donc de notre rôle d'alerter sur cette opacité.

Barbara CHRISTIAN

Les enquêtes déplacements du Cerema estiment effectivement un jour moyen de semaine, du lundi au vendredi. Néanmoins, historiquement, quand il est utilisé ensuite dans les modèles, ce jour moyen de semaine est toujours modulé par des données issues d'autres sources qui apportent de la variabilité. Cette moyenne fabriquée par les enquêtes n'est pas prise telle quelle dans les outils. Si nous savons comment elle est fabriquée, nous savons comment la moduler au mieux. Les travaux de Julie Vallée montrent la variabilité dans les territoires. Nous pouvons saisir l'idée de cette variabilité dans les territoires au moins sur la journée. Avec les données de trafic, nous avons aussi des variabilités de jour.

Sur le week-end, nous avons développé une option « week-end » que j'avais présentée en [commission en novembre 2023](#). Elle a été mobilisée par de nombreuses agglomérations depuis 2018. Je vous invite à examiner les résultats. Nous pouvons commencer à observer les niveaux sur le samedi et le dimanche, les parts modales, la part de population qui travaille le samedi, les modes de déplacement, etc. Nous essayons d'améliorer ces enquêtes, mais nous ne sommes pas maîtres des financements. Tout dépend des moyens des collectivités.

Jean-Paul HUBERT, Université Gustave Eiffel

Ce renouvellement des données nous donne l'occasion de revoir le traitement géostatistique des périphéries périurbaines. Dans tous ces outils (enquêtes EMC², zonages d'études en aires urbaines, etc.), la couronne périurbaine est homogénéisée. Les polarités secondaires ou tertiaires sont donc gommées. Plus l'aire urbaine est grande, plus les centralités masquées sont importantes. Il s'agit d'un enjeu pour la politique de décarbonation, car c'est dans ces centralités que peuvent s'opérer des reports modaux vers les transports en commun si la desserte est améliorée, vers le vélo et tous les modes actifs.

Jean-Marc OFFNER

J'ai le plus grand respect pour les enquêtes ménages déplacements du Cerema. Cependant, combien de départements paient de telles enquêtes ? Aujourd'hui, c'est dans le périurbain que tout se passe. Or cet espace est largement invisibilisé dans les enquêtes, car les flux sont beaucoup plus petits et l'automobile est encore très dominante. Il est toujours plus intéressant de travailler sur des personnes avec leur catégorie socioprofessionnelle, leur trajectoire résidentielle. Néanmoins, j'ai le sentiment que ces enquêtes participent du système d'action publique qui s'est créé depuis 50 ans, avec les villes et le transport collectif. Or cette dimension n'explique qu'une petite partie du monde territorial qui nous intéresse aujourd'hui.

En outre, la fréquence constitue un grand inconvénient. Je pense que nous pouvons plaider collectivement pour la pluralité des modes de recueil des données et pour que, plus globalement, le monde des flux soit mieux mis en visibilité par rapport à un monde des stocks très documenté et chiffré. L'exemple de la mixité sociale est intéressant. Les politiques publiques considèrent que la mixité sociale doit être essentiellement portée par la mixité résidentielle. Il est intéressant de montrer que cette mixité existe dans la fréquentation des équipements, les usages et les pratiques. Cet atout pour la société n'est pas mis en avant aujourd'hui par manque de données.

Julie VALLÉE

Formulons-nous des recommandations un peu fortes ?

Jean-Marc OFFNER

Oui. Les recommandations peu fortes ont peu de chances d'être entendues. Nous avons une demande d'appréhension du sujet des nouvelles statistiques pour prendre en compte les populations présentes. Nous constatons que nous avons de quoi faire aujourd'hui, que les méthodologies sont discutées et discutables, que l'intérêt général n'est pas évident, les acteurs privés ne jouant pas nécessairement le jeu de l'accès libre et de la transparence, mais que ces informations sont très utiles. Il s'agit d'encourager à faire mieux et plus pour profiter de ces données.

Marie-Pierre JOUBERT

J'insisterai sur l'importance de la combinaison des différentes sources de données qui soulève un enjeu méthodologique. Toutes les données apportent un éclairage assez évident. Arriver à les mettre en commun pour porter une analyse sur un territoire soulève des enjeux méthodologiques délicats. Il s'agit d'un axe d'approfondissement important à creuser.

Julie VALLÉE

Il est dommage de ne pas pouvoir dialoguer avec les premiers intervenants. Il existe un enjeu d'exemplarité pour la recherche. Des questions se posent dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche dont fait partie M. Jacques Lévy, de diffuser et de partager, car la donnée coûte cher à créer ou à acheter. Il est donc important que nous collaborions pour les analyses.

Jean-Marc OFFNER

Je pense que vos propos convergent.

5. Suivi de l'avis de la commission

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Nous vous proposons le texte suivant en suivi de l'avis du moyen terme encourageant à estimer la population présente sur le territoire :

La commission Territoires a pris connaissance des travaux pionniers réalisés pour estimer la population présente sur les territoires. Ces travaux ont mis en évidence les multiples enseignements et utilités de ces estimations, pour l'aménagement des territoires et le calibrage des équipements et services, mais aussi la délimitation des zonages d'études, l'étude de la ségrégation socio-spatiale et de la mixité sociale, l'évaluation de l'attractivité des territoires, l'étude des rythmes territoriaux, etc.

Des limites persistent toutefois et empêchent que ces estimations de population soient pleinement mobilisées par les acteurs publics et puissent servir de référence pour la mise en place de politiques publiques. En effet, les estimations faites à partir de données massives (notamment de téléphonie mobile) ne permettent d'observer que les variations quantitatives de populations sans caractériser ces populations et interrogent quant à leur représentativité. Celles réalisées à partir de données d'enquête (Mobilité, Tourisme, etc.) sont à l'inverse riches d'informations concernant le profil des personnes présentes et leurs motifs de présence, mais elles ne permettent pas d'observer les variations hebdomadaires ou mensuelles et certaines ne couvrent que les espaces urbains.

La commission encourage ainsi la statistique publique à poursuivre les travaux permettant d'estimer la fréquentation du territoire en collaboration (avec les opérateurs, la recherche, les acteurs publics) afin d'enrichir et améliorer la qualité de l'information disponible, aux niveaux tant européen (élaboration de méthodologies, bases de données et outils communs), que national et local. Elle recommande en particulier :

- *de développer autant que possible les enquêtes de Mobilité (taille des échantillons, couverture géographique, fréquence) selon une méthodologie commune ;*
- *de prévoir les modalités de diffusion en open-data des données privées permettant d'estimer la population présente et en open-source les traitements qu'elles ont subis.*

Jean-Marc OFFNER

Nous pourrions ajouter une mention sur la pression européenne.

Pierre LAULIER

Il faudrait également faire référence aux réglementations européennes récentes.

Marie-Pierre JOUBERT

À la dernière phrase, nous pourrions ajouter « *en lien avec les échanges menés au niveau réglementaire européen* ».

Julie VALLÉE

Cela vaut pour l'open-data, mais pas pour l'open-source. Il faut effectivement évoquer les pressions qui s'exercent au niveau européen, mais l'indiquer ici me semble réduire la force de la proposition.

Marie-Pierre JOUBERT

Les règlements sont plutôt attachés à la mise à disposition des données et n'entrent pas dans le détail de la diffusion des algorithmes. Néanmoins, l'optique générale des travaux méthodologiques tend à diffuser les méthodologies de façon ouverte.

Julie VALLÉE

Il reste des doutes à ce sujet. Les opérateurs ne diffuseront pas les algorithmes utilisés pour agréger des données, car le sujet relève du secret des affaires. Il faut faire en sorte que lorsque les groupes de travail, comme ceux auxquels vous participez au niveau européen, travaillent pour créer une donnée nouvelle à partir des données fournies par les opérateurs, les algorithmes puissent être en open-source. Je sais que beaucoup de choses seront diffusées en open-source, mais à partir de données qui ne sont pas transparentes.

Jean-Marc OFFNER

Mon commentaire heurtera sans doute votre rigueur statistique, mais je pense que l'action publique raisonne beaucoup en ordres de grandeur. Donner à voir aux acteurs publics qu'ils ont une vision totalement partielle des personnes dont ils s'occupent lorsqu'ils ne s'occupent que de leurs habitants pourrait permettre de déclencher de nouvelles politiques publiques. Pour autant, nous avons raison de dire que ces méthodes d'évaluation des populations présentes ne sont pas encore stabilisées.

Christine LAGARENNE

Nous pouvons revoir la première phrase du 2^e paragraphe. Ces travaux peuvent déjà être mobilisés, mais ils présentent des limites. Nous pouvons peut-être insister sur le fait que des résultats existent déjà grâce à des travaux pionniers.

Julie VALLÉE

La question est aussi de rendre ces travaux visibles et accessibles au plus grand nombre. Les acteurs locaux ont besoin d'outils pour déterminer par exemple comment l'attractivité de leur territoire évolue au cours des heures de la journée. Souvent, ils n'ont pas attendu les chercheurs pour savoir que le nombre de personnes présentes pendant la journée sur leur territoire est multiplié par deux. Néanmoins, ils aimeraient que cette information puisse être confirmée par des données fiables, et que ces données puissent être comparées avec celles de territoires similaires en termes de profil et d'attractivité, pour pouvoir échanger. Le fait de rendre visible et accessible l'information sur la population présente sur un territoire de façon interactive comme le fait le Mobiliscope est une des façons de répondre à ce besoin de connaissance partagée.

Jean-Paul HUBERT

Une possibilité ne consisterait-elle pas à dire que la statistique publique aurait intérêt à produire des statistiques avec les données téléphoniques ? Le secret statistique peut être levé pour les chercheurs, contrairement au secret commercial. Si nous produisions des statistiques, dont le secret pourrait être levé pour la recherche d'intérêt général, nous aurions la possibilité de transmettre cette information à ceux qui pourraient la traiter.

Jean-Marc OFFNER

Nous vous laissons trouver la bonne formule.

L'avis modifié à l'issue de la commission en tenant compte des remarques formulées lors de la commission est le suivant :

« La commission Territoires a pris connaissance des travaux pionniers réalisés pour estimer la population présente sur les territoires. Ces travaux ont mis en évidence les multiples enseignements et utilités de ces estimations, pour l'aménagement des territoires et le calibrage des équipements et services, mais aussi la délimitation des zonages d'études, l'étude de la ségrégation socio-spatiale et de la mixité sociale, l'évaluation de l'attractivité des territoires, l'étude des rythmes territoriaux, etc.

Des limites persistent toutefois car les estimations faites à partir de données massives (notamment de téléphonie mobile) permettent d'observer les variations quantitatives de populations sans les caractériser finement. Celles réalisées à partir de données d'enquête (Mobilité, Tourisme, etc.) sont à l'inverse riches d'informations concernant le profil des personnes présentes et leurs motifs de présence, mais elles ne permettent pas d'observer les variations hebdomadaires ou mensuelles et certaines ne couvrent que les espaces urbains.

La commission encourage ainsi la statistique publique à poursuivre les travaux permettant d'estimer la fréquentation du territoire en collaboration (avec les opérateurs, la recherche, les acteurs publics) afin d'enrichir et améliorer la qualité de l'information disponible. Les deux types de sources de données – données massives et données d'enquête – étant complémentaires,

- elle recommande de maintenir et développer autant que possible les enquêtes de Mobilité (taille des échantillons, couverture géographique, fréquence) selon une méthodologie commune ;*
- elle encourage la diffusion en open-source de l'ensemble des traitements statistiques effectués sur les données utilisées pour estimer la population présente.*

La commission suivra les travaux menés au niveau européen (élaboration de méthodologies et outils communs) ainsi que la mise en œuvre du règlement européen 223 qui vise notamment à faciliter l'accès aux données privées pour la statistique publique. »

Il est également [consultable ici](#).

CONCLUSION

Luc BRIÈRE

Je quitte mes fonctions de chef du SSM collectivités locales à la DGCL en septembre pour rejoindre l'Autorité de la statistique publique. Je tenais à remercier le Secrétariat général du Cnis, le Président et l'autre co-rapporteur pour ces séances extrêmement riches. J'ai pris beaucoup de plaisir à participer à tous ces travaux de la commission Territoires.

Jean-Marc OFFNER

Merci à celles et ceux qui nous ont suivis en salle et en visioconférence. Merci également à toute l'équipe pour la préparation de cette séance.

La séance est levée à 12 heures 40.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- [Bilan 2023 des services producteurs de la statistique publique relevant de la commission Territoires](#)
- [Programme de travail 2024 des services producteurs de la statistique publique relevant de la commission Territoires](#)
- [Fiche descriptive - Enquête sur l'action sociale des collectivités locales \(ASCO\) 2025](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- [Diaporama – Le conseil national de l'information géolocalisée – par Bertrand Monthubert et Pierre Laulier, Cnig](#)
- [Diaporama – Statistiques du tourisme : quelle contribution à l'estimation la population présente ? – par David Lévy, Insee](#)
- [Diaporama – Les données téléphoniques, un outil pour comprendre les géographies et les modes de vie des Français – par Jacques Lévy, Chôros, et Jean Coldéfy, Transdev](#)
- [Diaporama – Combiner données mobiles et autres sources pour étudier la population présente. Les travaux de l'Insee et leur insertion dans les projets européens – par Marie-Pierre Joubert, SSP Lab, Insee](#)
- [Diaporama – Le Mobiliscope, un outil libre pour quantifier et qualifier la population présente dans les territoires au cours des 24 heures de la journée – par Julie Vallée, CNRS](#)
- [Diaporama – Demande d'avis d'opportunité pour l'enquête sur l'action sociale pour les collectivités locales \(ASCO\) 2025 – par Clotilde Sarron et Shérine Hadj, Drees](#)
- [Avis d'opportunité - Enquête sur l'Action sociale des collectivités locales \(ASCO\) 2025](#)
- [Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance - Estimer la population présente sur le territoire](#)